

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 14588 Numéro SIREN : 381 205 418 Nom ou dénomination : CABINET MESSIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 101360



20181013602017

DATE DEPOT : 12/10/2018

N° DE DEPOT : 101360

N° GESTION : 1991814588

N° SIREN : 381205418

DENOMINATION : CABINET MESSIN

ADRESSE : 72 r de Monceau 75008 Paris

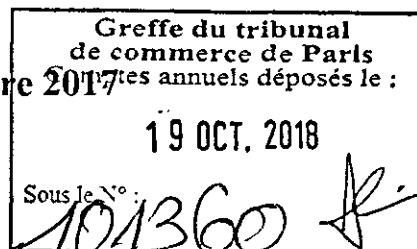
MILLESIME : 2017

.

CABINET MESSIN
Société par Actions Simplifiée au capital de 720 000 Euros
Siège social : 72 rue de Monceau - 75008 PARIS
381 205 418 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

Exercice clos le 31 Décembre 2017



Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2017, notre activité a été stable par rapport à celle de 2016, chiffre d'affaires en hausse de 0,53 %.
Bonne maîtrise du niveau des charges.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2018 est le suivant :

Maîtrise de l'évolution des charges d'exploitation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 852 559,10 Euros contre 857 077,00 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 0,53%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 44 566,97 Euros contre 9 703,95 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 444 585,32 Euros contre 454 892,32 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,27%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 11 161,00 Euros contre 13 352,00 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,41%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 239 126,66 Euros contre 204 013,95 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 17,21%.

Le montant des charges sociales s'élève à 94 959,49 Euros contre 92 498,20 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,66%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3 personnes contre 3 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 25 141,23 Euros contre 26 732,19 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,95%.

Le montant des autres charges s'élève à 8 626,08 Euros contre 0,00 Euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 823 599,78 Euros contre 791 488,66 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,06%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 73 526,29 Euros contre 75 292,29 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -2,35%.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 168,29 Euros (-7 924,72 Euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 75 694,58 Euros contre 67 367,57 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,36%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 332,46 Euros contre 4 687,89 Euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 13 340,00 Euros contre 13 902,00 Euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 62 687,04 Euros contre un bénéfice de 58 153,46 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,80%.

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 513 526,10 Euros contre 2 446 513,00 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,74%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 62 687,04 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 687,04 Euros
Affectation au compte « Autres réserves »	62 687,04 Euros
Le solde au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à	482 353,50 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 592 649,79 Euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, 1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 Décembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 L-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L-2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu									
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)				
(A) Tranches de retard de paiement															
Nombre de factures concernées															
Montant total des factures concernées TTC							11 K€			213 K€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice															
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							1,10%			21,45%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées															
Nombre de factures exclues															
Montant total des factures exclues															
(C) Délais de paiements de référence utilisés															
(contractuel ou délai légal - C. com., art. L. 441-6 ou art. L. 443-1)															
Délais de paiement utilisés pour	☒ Délais contractuels : transports 30j/négoce 45j/divers selon contrats de prestataires					☐ Délais contractuels : 30 à 45 jours									
le calcul des retards de paiement	☐ Délais légaux : (préciser)					☒ Délais légaux : 45j date de facture									
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50px; text-align: center;">N/A</td> <td style="width: 100px;">Achats TTC Annuels</td> </tr> <tr> <td style="width: 50px; text-align: center;"></td> <td style="width: 100px;">Ventes TTC Annuels</td> </tr> </table>												N/A	Achats TTC Annuels		Ventes TTC Annuels
N/A	Achats TTC Annuels														
	Ventes TTC Annuels														

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement du mandat de la Présidente

Aucun mandat ne vient en renouvellement.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de Monsieur Paul CHAUMONT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean Fabrice CAUCHY, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de maintenir la rémunération du Président, Mademoiselle Catherine MESSIN à un montant brut par mois de 7 360 Euros, prime ancienneté incluse pour l'exercice 2018.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Catherine MESSIN
Présidente

CERTIFIÉ
CONFORME


CABINET MESSIN
Société par Actions Simplifiée au capital de 720 000 Euros
Siège social : 72 rue de Monceau -75008 PARIS
381 205 418 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 s'élevant à 62 687,04 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 687,04 Euros
Affectation au poste « Autres réserves » pour le solde de	62 687,04 Euros
Le solde du compte « Autres réserves » s'élève donc à	482 335,50 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>Dividende Net</u>
Exercice clos le 31 Décembre 2014	Néant
Exercice clos le 31 Décembre 2015	Néant
Exercice clos le 31 Décembre 2016	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Juin 2018

Certifié conforme
La Présidente



PAUL CHAUMONT

Expert-Comptable Diplômé

TABEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARISIENNE

Commissaire aux Comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

12, RUE PERNELLE

75004 PARIS

Tél : 01.45.08.82.90.

Fax : 01.40.26.54.23.

EXEMPLAIRE
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

SAS CABINET MESSIN

Société par actions simplifiée au capital de 720 000 €

72 Rue Monceau

75008 PARIS

381 205 418 RCS Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

**CERTIFIÉ
CONFORME**

SAS CABINET MESSIN

*Société par actions simplifiée au capital de 720 000 €
72 Rue Monceau
75008 PARIS
381 205 418 RCS Paris*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société CABINET MESSIN,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET MESSIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Paul CHAUMONT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan passif

CERTIFIÉ
CONFORME*C. Messin*

31/12/2017

31/12/2016

CAPITAUX PROPRES		
Capital	720 000,00	720 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	72 000,00	72 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	130 882,17	130 882,17
Réserves réglementées	73 202,21	73 202,21
Autres réserves	419 648,46	361 495,00
Report à nouveau	114 229,41	114 229,41
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	62 687,04	58 153,46
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 592 649,29	1 529 962,25
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	18 975,00	18 975,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 975,00	18 975,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	434 474,84	460 204,95
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 102,60	70 535,88
Dettes fiscales et sociales	293 808,06	274 268,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 068,31	9 551,51
Produits constatés d'avance (1)	82 448,00	83 015,00
TOTAL DETTES	901 901,81	897 575,75
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 513 526,10	2 446 513,00
(1) Dont à plus d'un an (a)		295 750,29
(1) Dont à moins d'un an (a)	901 901,81	601 825,46
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	852 559,10		852 559,10	857 077,00
Chiffre d'affaires net	852 559,10		852 559,10	857 077,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			43 230,00	8 930,00
Autres produits			1 336,97	773,95
Total produits d'exploitation (I)			897 126,07	866 780,95
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			444 585,32	454 892,32
Impôts, taxes et versements assimilés			11 161,00	13 352,00
Salaires et traitements			239 126,66	204 013,95
Charges sociales			94 959,49	92 498,20
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 172,23	3 286,19
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			17 969,00	23 446,00
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			8 626,08	
Total charges d'exploitation (II)			823 599,78	791 488,66
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			73 526,29	175 292,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			496,66	1 157,46
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			5 895,60	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			6 392,26	1 157,46
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				3 608,01
Intérêts et charges assimilées (4)			4 223,97	5 474,17
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			4 223,97	9 082,18
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2 168,29	-7 924,72
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			75 694,58	67 367,57

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	332,46	
Sur opérations en capital		4 687,89
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	332,46	4 687,89
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	332,46	4 687,89
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	13 340,00	13 902,00
Total des produits (I+III+V+VII)	903 850,79	872 626,30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	841 163,75	814 472,84
BENEFICE OU PERTE	62 687,04	58 153,46
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CABINET MESSIN

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 513 526 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 62 687 Euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,*
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- indépendance des exercices.*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

 Règles et méthodes comptables**Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 4 429 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des Immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 039 603			1 039 603
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 917			26 917
Immobilisations incorporelles	1 066 520			1 066 520
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	12 196			12 196
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 598			28 598
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 917			38 917
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	79 710			79 710
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	915			915
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 481			2 481
Immobilisations financières	3 396			3 396
ACTIF IMMOBILISE	1 149 627			1 149 627

Immobilisations incorporelles

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	1 039 603
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 039 603

Dépréciation du fonds commercial : 87 021 Euros

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 800	2 117		26 917
Immobilisations incorporelles	24 800	2 117		26 917
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	12 196			12 196
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 430	1 389		22 819
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 601	3 666		32 267
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	62 226	5 055		67 282
ACTIF IMMOBILISE	87 026	7 172		94 199

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 629 746 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 481		2 481
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	502 874	502 874	
Autres	99 883	99 883	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 507	24 507	
Total	629 746	627 265	2 481
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	26 000
INTERETS COUR. A RECEVOIR	40
Total	26 040

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 720 000,00 Euros décomposé en 45 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	18 975				18 975
Total	18 975				18 975
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières			5 896		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan
Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 901 902 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 103	81 103		
Dettes fiscales et sociales	293 808	293 808		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	444 543	444 543		
Produits constatés d'avance	82 448	82 448		
Total	901 902	901 902		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	434 475			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 256 885 Euros.

Charges à payer**Montant**

FOURN. FACT. NON PARVENUES	81 103
INTERETS C/CTS DUS	9 698
PROVISION CONGES PAYES	1 335
F.A.P. ORGANISMES SOCIAUX	70 323
TA- FPC	2 787
IMPOTS CAP	261
Total	165 507

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	24 507		
Total	24 507		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits d'avance	82 448		
Total	82 448		

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	720 000,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
Nombre d'actions ordinaires	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	902 102,97	925 941,50	852 202,39	857 077,00	852 559,10
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	111 831,86	69 140,15	85 827,90	94 620,66	52 273,67
Impôts sur les bénéfices	20 079,00	20 251,00	20 692,00	13 902,00	13 340,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	55 009,67	57 425,18	72 751,39	58 153,46	62 687,04
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	2,04	1,09	1,45	1,79	0,87
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	1,22	1,28	1,62	1,29	1,39
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale	206 256,34	239 471,70	218 332,20	204 013,95	239 126,66
Montant des sommes versées en avantages sociaux	84 675,33	84 729,46	90 059,24	92 498,20	94 959,49